

65530 - Fonds d'innovation

**Contrat départemental - Fonds d'Innovation Territoriale
- Proposition d'attribution d'une subvention à la
Commune de MUTTERSOLTZ pour la réalisation d'une
étude de définition d'un projet d'aménagement concerté
de son cœur de village**

CP/2019/354

Service chef de file :

L5 - Habitat et logement

L520 - Service Développement du logement social

Résumé :

A l'image de son « Smart Dorf », la Commune de Muttersholtz poursuit sa réflexion sur les projets innovants d'attractivité et de développement de son territoire.

Elle souhaite contribuer au développement d'un véritable bourg-centre en investissant l'un des cœurs d'ilots les plus vastes de la commune, autour d'équipements structurants tels que le gymnase à énergie positive, l'école rénovée, la liaison douce et le projet d'une future résidence seniors. L'aménagement de cet espace public est ouvert à la concertation, selon une démarche participative.

L'objet de cette étude de définition d'un projet d'aménagement urbain concerté est de recenser les besoins et de définir les usages du nouveau cœur de village avant l'arrêt des choix d'aménagement définitifs.

Contexte et enjeux

La commune de Muttersholtz, 2 000 habitants, « pôle intermédiaire d'agglomération » du SCOT de Sélestat, bénéficie d'une attractivité résidentielle conséquente du fait, notamment, de son accessibilité en Alsace centrale, du prix modéré de ses terrains et de son image environnementale positive.

Elle mène, en effet, depuis plusieurs années, des actions en faveur de la transition énergétique et écologique, à l'image du projet « Smart Dorf », appuyé par le Département, qui, grâce à divers capteurs reliés à un outil de gestion numérique, vise à réaliser 45% d'économies d'énergies sur l'éclairage et les consommations des bâtiments publics d'ici 2020. La production d'hydro-électricité des deux microcentrales de la commune devrait, quant à elle, couvrir un tiers des besoins des habitants.

L'accueil de nouveaux habitants - et la volonté d'attirer davantage de jeunes ménages - s'inscrit dans les contraintes imposées sur l'urbanisation par le Plan prévention risque et inondation (PPRI) de l'III. Arrêté dans son PLU, le choix de la commune est, par ailleurs, d'éviter toute extension urbaine au détriment de la nature.

Aussi, le renforcement des équipements publics en conséquence est rendu difficile par la typologie de la localité historiquement organisée en « village rue » : Muttersholtz a cette particularité de ne disposer d'aucun vrai centre-bourg. L'aménagement d'équipements publics à vocation intergénérationnelle est d'autant plus attendu qu'il contribuera à

accompagner le vieillissement de la population.

En ce sens, les enjeux communaux coïncident avec ceux identifiés comme étant prioritaires au sein du dispositif des contrats départementaux, à savoir : le développement et l'attractivité des territoires, l'adaptation à l'avancée en âge, l'aménagement de territoires connectés, attractifs et à énergie positive qui favorisent l'emploi ainsi que la dynamisation de l'offre commerciale dans les bourgs-centres.

Objectifs

A des fins d'attractivité et de développement de son territoire et en réponse à ces enjeux, la stratégie de la commune repose sur la densification du tissu urbain en cœur de village. Celle-ci s'illustre déjà par la mobilisation active du bâti vacant menée avec l'appui renforcé de l'ingénierie départementale du PIG Rénov'Habitat. L'objectif est de créer un espace central permettant la rencontre et la convivialité de toutes les générations au quotidien, en y renforçant les équipements publics et sa perméabilité via plusieurs liaisons douces.

L'espace choisi à l'incarnation du centre-bourg se situe dans un ancien corps de ferme d'environ 1,5 hectare situé en cœur de village, entre la place des Tilleuls et l'école élémentaire récemment rénovée. Un gymnase, construction bois à énergie positive, y a déjà été érigé et est accessible par une liaison douce. Dans le cadre du développement culturel de la Communauté de Communes de Sélestat, l'ancienne synagogue attenante sera réhabilitée et transformée en « fabrique culturelle territoriale ».

L'étude de définition du projet

- *Une démarche participative*

Au milieu de ces équipements urbains structurants, le projet d'aménagement du centre-bourg vise à aboutir à des solutions d'aménagement urbain partagées : il est ouvert, dès sa phase d'étude, à la concertation des riverains et usagers selon une démarche participative.

Préétabli, l'un de ces équipements consisterait en l'implantation d'une résidence seniors, dont l'étude de recensement des besoins et de diagnostic territorial devrait être axée, en conformité avec le dispositif départemental « Résidence seniors 2.0 », sur le parcours résidentiel des seniors, l'accessibilité du coût, l'animation de la structure et son inscription au sein du bassin de vie. Il est prévu que son aménagement soit également ouvert à la concertation des parties prenantes : les futurs résidents potentiels et leur famille, les commerçants, soignants et aidants, associations, etc.

- *Une volonté d'innover*

L'étude devrait également porter sur des aspects particulièrement innovants du projet, notamment : la construction du bâtiment résidence seniors en matériaux locaux et durables, l'incorporation d'équipements de domotique au service des seniors et la mise en œuvre d'un dispositif de médiation locative qui, parallèlement à la démarche envers le bâti vacant, œuvrerait à la réhabilitation des logements des propriétaires occupants candidats à la résidence qui pourront être mis en location à destination, notamment, des jeunes ménages.

- *Une pleine articulation avec les projets existants*

Enfin, la mission de l'étude devrait concevoir l'articulation entre les équipements structurants existants et à naître : le gymnase pourrait mutualiser sa chaufferie bois par un réseau de chaleur ; les actions portées par la future « fabrique culturelle » seraient

conçues au regard des équipements environnants et de leurs publics ; d'une manière générale, les autres potentiels projets issus de la concertation devraient s'intégrer dans cette dynamique d'ensemble.

L'étude devrait révéler les leviers d'un nouveau dynamisme en proposant des services intergénérationnels innovants qui trouverait, par ailleurs, à s'articuler au sein du réseau intercommunal de la Maison des Aînés de Sélestat.

La prestation de l'étude et l'implication du Département

Pour mener à bien cette étude de définition d'un projet d'aménagement urbain concerté en cœur de village, une prestation d'ingénierie serait prévue en deux temps :

- Le diagnostic territorial et la consultation citoyenne sur les attentes et les besoins, réalisés par La Maison de la Nature du Ried et de l'Alsace centrale, association labélisée Cine.

Les services du Département sont associés aux groupes de travail thématiques.

La Maison de la Nature s'appuie sur l'ingénierie technique de l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP), pour l'aménagement du centre-bourg, et du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE), pour celui de la résidence séniors ;

- La traduction, par l'ATIP et le CAUE, des solutions préconisées par la participation citoyenne en programme pré-opérationnel à présenter à la municipalité.

L'ingénierie départementale est mobilisée.

La formalisation des conclusions de l'étude en programmes d'aménagement interviendra dans un troisième temps.

Financement et coût de l'étude

Le coût de cette étude de définition d'un projet d'aménagement concerté du cœur de village de Muttersholtz, est de 38 350 € hors taxes et réparti de la façon suivante : Maison de la Nature, 22 500€ HT ; CAUE, 8 000€ HT ; ATIP, 7 800€ HT.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Potentiels financeurs	Répartition du coût de l'étude
Commune de Muttersholtz via autofinancement	7 670 € (20%)
Région Grand Est (50%) via appel à projet « Urbanisme durable »	19 175 € (50%)
Département du Bas-Rhin via contrat départemental	11 505 € (30%)

La Commission territoriale Sud du 9 septembre 2010 a émis un avis favorable à l'éligibilité de cette étude et a proposé une contribution financière du Département à hauteur de 11 505 €, au titre du fonds d'innovation territoriale.

Identifiant de l'AP	Libellé de l'AP	Montant de l'AP	Montant disponible sur l'AP (non engagé)	Montant proposé
FDS INNOVI 2018/1	G2018 2021 FONDS D'INNOVATION	200 000,00 €	121 998,00 €	11 505,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil départemental du Bas-Rhin, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve, dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Sud, le principe de la participation du Département du Bas-Rhin à l'étude de définition d'un projet d'aménagement concerté du cœur de village de la commune de Muttersholtz, conformément aux critères de financement du Fonds d'Innovation territoriale ;*
- décide de mobiliser son ingénierie en faveur de ce projet, notamment dans les domaines suivants : l'aménagement concerté du cœur de village, le développement de la Résidence séniors, le lien avec les autres projets communaux et intercommunaux relevant du contrat départemental ;*
- décide d'attribuer une subvention d'un montant de 11 505 € au titre du fonds d'innovation territoriale, à la Commune de Muttersholtz afin de lui permettre de réaliser l'étude précitée ;*
- approuve les termes du projet de convention financière afférente à conclure entre le Département du Bas-Rhin et la Commune de Muttersholtz, jointe en annexe à la présente délibération ;*
- autorise son président à signer la convention précitée.*

Strasbourg, le 20/09/19
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY